

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	postulat
Titre	Une obligation verte pour le financement de la transition énergétique et écologique à Lausanne
Initiante	Angélique Chatton

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan Climat, il est demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'émettre une obligation verte pour financer de manière transparente la transition énergétique et écologique, notamment l'assainissement des bâtiments.

Dans sa publication du 17 novembre 2021, le Conseil fédéral a annoncé vouloir émettre des obligations vertes pour financer des mesures concrètes à impact environnemental. Il entend ainsi encourager ce type de démarche dans l'économie privée en Suisse et contribuer à faire de la Suisse une place financière parmi les leaders dans le domaine de la finance durable.¹

Les obligations vertes ont pour spécificité que les fonds levés ne peuvent servir qu'à financer des projets à impacts positifs sur l'environnement.² Les projets financés portent par exemple sur les énergies renouvelables, les bâtiments efficaces sur le plan énergétique, la gestion durable de l'eau ou la transition bas-carbone de la mobilité. Aussi, en plus de l'utilisation exclusive du produit de l'émission, les émetteurs d'obligations vertes sont tenus de fournir une description des projets financés et d'établir un rapport régulier sur l'avancement des projets ainsi que sur l'impact attendu, selon des standards volontaires tels que les « *green bonds principles* ». ³

Actuellement, la ville de Lausanne se finance majoritairement par le biais d'emprunts obligataires émis à la bourse suisse (la SIX) pour une durée et un taux d'intérêt fixés au préalable. Or, de nombreux projets devront être financés par la Ville au cours des prochaines années en lien avec la transition énergétique et écologique. Ainsi, la Ville pourrait, comme le prévoit la Confédération, faire appel aux obligations vertes pour financer les projets issus de son plan climat tels que le déploiement de l'énergie solaire, l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments de la ville ou le développement du chauffage à distance.

Un certain nombre de villes européennes et même de cantons suisses ont déjà opté pour ce mode de financement. Par exemple, le Canton de Genève a émis en 2019 une obligation verte pour un montant de 285 millions CHF à un taux d'intérêt de 0.125% sur 13 ans.⁴

Dans ce contexte, les obligations vertes mériteraient d'être étudiées par la Ville. En effet, elles présentent de nombreux avantages :

- **Hausse de la transparence sur la mise en œuvre des objectifs environnementaux de la Ville grâce à vue d'ensemble** des projets et des investissements réalisés par la Ville ainsi que par une information claire au Conseil communal et à la population sur les montants que la Ville investit pour sa transition.
- **Exemplarité de la Ville** qui se finance via des solutions de financement favorisant la finance durable. En effet, la Ville contribuerait ainsi à faire que les obligations vertes et la transparence des financements deviennent la norme, ouvrant la voie aux acteurs privés pour qu'ils fassent de même et favorisant ainsi la transformation de l'économie vers plus de durabilité.
- **Avantages économiques et financiers** : Taux d'intérêt généralement inférieur (de 0.05% à 0.15 %) par rapport aux obligations classiques et attrait plus marqué des investisseurs. De plus, comme une obligation classique, la durée du prêt est potentiellement longue (40 ans ou plus) permettant

1 https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/le-dff/nsb-news_list.msg-id-85932.html

2 <https://www.morningstar.fr/fr/news/213596/que-sont-les-obligations-vertes-.aspx>

3 <https://www.greenbond.org/>

4 <https://www.six-group.com/en/products-services/the-swiss-stock-exchange/market-data/bonds/green-bonds.html>

Conseil communal de Lausanne

de s'adapter aux durées d'amortissement de rénovations lourdes de bâtiments ou de travaux d'infrastructures.

- **Opportunité pour les habitant-e-s** de financer la transition énergétique et écologique de leur ville en achetant les obligations vertes émises par la Ville.

Conclusion :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'émettre des obligations vertes pour financer la transition énergétique et écologique à Lausanne, notamment par les mesures suivantes :

- 1) Inventorier les projets durables de la Ville : Inventorier les projets / typologies de projets en lien avec la mise en œuvre du plan climat nécessitant des investissements sur les prochaines années et décennies et expliciter les montants d'investissements correspondants.
- 2) Regrouper les investissements au sein d'obligation(s) verte(s) : Chercher à regrouper ces investissements en fonction de leur temporalité et durée d'amortissement au sein d'une ou plusieurs levées de fonds qui feraient l'objet d'obligations vertes.
- 3) Etudier spécifiquement l'opportunité de planifier et financer la rénovation des bâtiments publics et notamment des écoles par le biais d'une obligation verte
- 4) Impliquer la population et investisseurs institutionnels : Etudier, le cas échéant, l'opportunité d'informer les habitantes et habitants de Lausanne de l'opportunité d'acquérir ces obligations vertes afin de participer au financement de la transition énergétique et écologique de leur ville.

L'initiate propose au Conseil de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Lausanne, le 27.02.2022

Eric Bettens



Matthias Paquier



Onaï Reymond



Fabrice Moscheni



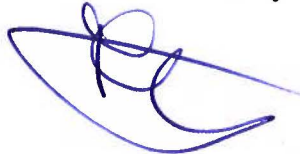
Ilias Panchar, ~~Panchar~~



Virginie Cavalli



Maimouna Mayoraz



Angélique Chatton



Anne Berguerand



Muriel Mesnier,



Philippe Miauton